



ASSOCIATION C'POSSIBLE / CHARTE ETHIQUE

OBJET

C'Possible - association Loi 1901, sans but lucratif, créée en 2008 - intervient dans les collèges, les lycées professionnels et technologiques de différentes académies de l'Education Nationale (site web : www.cpossible-asso.fr).

Sa vocation est double :

- compléter la culture générale des élèves en leur donnant des points de repères, afin de les aider à mieux se préparer à leur future entrée dans la vie professionnelle ;
- et contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire pour les élèves en situation d'échec.

PROGRAMME

1° Donner des points de repères aux jeunes, grâce aux interventions de bénévoles, sous forme de « cours » dans les établissements :

- l'Entreprise (dont les entretiens de sélection) ... le "savoir faire" ;
- la Culture et les Valeurs ... le "savoir être" ;
- Là réside peut-être l'originalité de la mission de C'Possible : non seulement, les élèves sont sensibilisés à la réalité de l'entreprise mais également, et de façon concomitante, ils sont exposés au large champ du monde culturel et artistique et à celui des valeurs ;
- Ils acquièrent ainsi des points repères pour les guider dans la vie, et leur suggérer éventuellement dans le même temps des interrogations, voire un début de sens critique ;
- Le principe de ces interventions fait l'objet de signatures de conventions de partenariat entre C'Possible, et les Rectorats concernés.

2° Accompagner des "décrocheurs" dans le cadre du tutorat individuel de membres de C'Possible, qui bénéficie d'un soutien de très nombreuses entreprises pour ce chantier majeur.

C'Possible a initié ce deuxième axe d'intervention depuis 2011, l'a développé progressivement, puis a décidé ensuite d'en faire un second axe prioritaire, conduisant ainsi l'association à la signature d'une Convention Nationale de Partenariat de 5 ans avec le Ministère de l'Education Nationale, le 18 novembre 2016.

Ainsi, des tuteurs de C'Possible, accompagnent individuellement des jeunes en difficultés (ils "refusent" l'école...), au sein des lycées partenaires, en étroite liaison avec les Rectorats concernés, afin d'identifier avec chacun d'entre eux la voie professionnelle qu'ils souhaiteraient choisir dans l'avenir.

En fonction de quoi, en étroite liaison avec le lycée - la famille du jeune étant pleinement associée à cette démarche - le tuteur de C' Possible recherchera parmi les entreprises partenaires, l'une d'entre elles susceptible d'accueillir ce jeune, lui permettant de confirmer son choix, à la suite d'un stage de 1 à 2 mois environ.

ENGAGEMENT

Cette mission générale de C'Possible, s'exerce grâce à l'engagement sans faille d'une large équipe de bénévoles, et cela dans un esprit de parfaite gratuité.

Le bénévole s'interdit de tirer un avantage financier quelconque, direct ou indirect, pour lui-même ou pour toute association ou société dont il serait partie prenante.

Il ne perçoit aucune indemnité ou rémunération (sauf dans certains cas, sur proposition du Président, et après délibération spéciale du Conseil d'administration), hors le remboursement de frais réellement engagés, avec justificatifs.

INDEPENDANCE

C'Possible agit en toute indépendance politique, philosophique et religieuse en respectant la liberté de pensée des bénévoles et des enseignants.

En s'engageant, le bénévole déclare cependant adhérer aux valeurs et objectifs de l'association, tels que définis dans ses statuts et, doit observer un principe de stricte neutralité lors de ses interventions dans les lycées et collèges, notamment vis-à-vis des élèves.

Les bénévoles s'engageant dans ce processus de lutte contre le décrochage scolaire sont des « tuteurs » travaillant en étroite liaison avec les responsables des lycées, et en conformité avec le projet de l'Education Nationale « *Agir autrement* ».

Par ailleurs, l'association demande expressément aux établissements, avant tout contact de C'Possible avec le jeune décrocheur, de faire signer par les parents et le jeune un "accord" demandant que ce jeune soit pris en charge par un tuteur de C'Possible. Accord contre signé par un responsable du lycée (proviseur, ou CPE, professeur référent...).

Le bénévole en charge d'un « décrocheur » s'engage, quant à lui, à respecter le *Guide des Bonnes Pratiques* qui lui a été remis.

Charte Ethique mise à jour en janvier 2017

XXXXX